



Mes droits après le mariage

Par **B0om**, le **25/08/2009** à **20:05**

Bonjour,
Je vais me marier dans 10 jours, et je veux savoir si mes droits vont changer. Je suis étudiante étrangère, et par exemple j'ai droit de travailler un certain nombre d'heures par semaine. Et aussi est-ce que je dois travailler/ou être inscrite à l'université pour pouvoir renouveler ma carte de séjour?
Merci d'avance

Par **anais16**, le **26/08/2009** à **20:24**

Bonjour,
si vous vous mariez avec une personne de nationalité française, alors demander un changement de statut vers celui de "conjoint de français".
Si vous vous mariez avec une personne étrangère et ayant un titre de séjour de salarié ou vie privée et familiale, vous pouvez demander un changement de statut par un regroupement familial sur place.
Dans les deux cas, ce changement de statut vous permettra de travailler librement.
Sinon, votre statut d'étudiant restera le même, avec les mêmes contraintes.

Par **B0om**, le **27/08/2009** à **09:49**

Merci beaucoup pour votre réponse!
Cordialement,
K.G